



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**Commune de WIMMENAU**

**ARRETE TEMPORAIRE**

**N° 2/2020**

Portant circulation réglementée

**COMMUNE DE WIMMENAU**

En agglomération

---

**Le Maire de la commune de WIMMENAU,**

**Marc RUCH**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

Vu le Code de la Route et notamment l'article R. 411-8 ;

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière huitième partie ;

Considérant que les travaux de raccordement de la nouvelle construction de M. HUBER Jean-Claude nécessitent la mise en place d'une circulation réglementée, Rue de LICHTENBERG - Rue du STADE sur environ 30 ml.

**ARRETE**

**Article 1** : En raison de travaux de raccordement de la nouvelle construction de M. HUBER Jean-Claude à WIMMENAU la circulation sera réglementée, Rue de LICHTENBERG -Rue du STADE sur environ 30 ml **à partir du jeudi 30 janvier 2020 jusqu'à la fin des travaux** (maximum 15 jours), sur décision du gestionnaire de la voirie.

Suivant l'avancement des travaux :

- la chaussée sera rétrécie
- le stationnement des véhicules interdit
- la circulation sera alternée par feux tricolores, Rue de LICHTENBERG
- la circulation sera BARREE, Rue du STADE ponctuellement.

**Article 2** : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (huitième partie) sera mise en place par l'entreprise EST RESEAUX de Phalsbourg, chargée des travaux.

**Article 3** : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

**Article 4** : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

**Article 5** : Ces dispositions s'appliquent également aux véhicules de police et de secours.

**Article 6** : M. le Maire de Wimmenau est chargé de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera envoyée à : MM. :

- Le responsable de l'Unité Technique du Conseil Départemental de Bouxwiller
- Le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin,
- le Chef de la Brigade de Gendarmerie de La Petite Pierre,
- le Président de la Communauté des Communes Hanau-Petite Pierre
- Entreprise EST RESEAUX

**Wimmenau le 6 janvier 2021**

**Le Maire**

**Marc RUCH**